



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0731.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

— La VILLE DE CHARLEROI a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue de la Clouterie, Rue des Tanneurs, Rue de l'Observatoire & rue des Poissonniers à 6041 Gosselies et cadastrés 23 D 165D, 23 D 169T, 23 E 588B, 23 E 593Y, 23 E 608F.

Le projet consiste en : Création de la liaison M05a par l'aménagement d'un cheminement cyclo-piéton reliant les rues de la Clouterie, de l'Observatoire, des Tanneurs et des Poissonniers.

Projet en partie sur le domaine public ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
- L'objet de la demande concerne la création de la liaison M05a :
 - La réalisation d'une piste cyclo-piétonne en béton avec fondation et sous-fondation ;
 - Le placement d'éléments ponctuels pour sécuriser les cyclistes, comme des bollards ou des rochers ;
 - La création de fossé à ± 30 cm de la piste cyclo-piétonne et reprofilage aux endroits inhérents à celui-ci ;
 - Les travaux de terrassement, nivellement, remblayage et évacuation des matériaux ;
 - La destruction et reconstruction de filet d'eau et de bordures à l'interface entre la nouvelle piste cyclo-piétonne et la voirie existante ;
 - La pose d'un élément en L préfabriqué (M05 - P01) ;
 - La démolition et reconstruction d'un ancien revêtement hydrocarboné (M05-P02/P03) ;
 - La pose d'une bande OCRE pour la traversée sécurisée (M05 - P03) ;
 - La pose de bordure IA avec une saillie de 15 cm (M05-P03) ;
 - Le déplacement d'arbres existants dans des endroits plus opportuns (M05-P03).
- Elle est réalisée en vertu des articles D.IV.41 et R.IV.40-1, §1er, 7° du Code du Développement Territorial et en application du décret du 06/02/2014 relatif à la Voirie communale.

L'enquête publique se déroule du **24/09/2025 (date début affichage) au 28/10/2025 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

— Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0731, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 29/09/2025 au 28/10/2025 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.
- Remises, sur rendez-vous, à Madame Ornella CHIARAVALLE, maison communale annexe de Gilly, service de l'Urbanisme, rez-de-chaussée.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 29/09/2025 au 28/10/2025 sur rendez-vous auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 28/10/2025 à 13:00 à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 17/09/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be